

Protocole sanitaire pour la rentrée scolaire de septembre 2022

Depuis le 19 juillet dernier, le cadre sanitaire a été fixé pour l'année scolaire 2022-2023. Celui-ci comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

socle ;

niveau 1 / niveau vert ;

niveau 2 / niveau orange ;

niveau 3 / niveau rouge.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire 2022 pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se dérouleront en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restrictions. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques ;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) ;
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

Pour de détails, vous pouvez consulter le lien suivant :

[Année scolaire 2022-2023 : protocole sanitaire et mesures de fonctionnement | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

| | SOCLE | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 |
|----------------------------------|---|--|--|---|
| Doctrine d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon le contexte local |
| Protocole sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention | <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) Pas de limitation du brassage obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) Limitation du brassage par niveau obligatoire Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'aération et de lavage des mains Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction | <ul style="list-style-type: none"> Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter | <ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises |
| Protocole de contact-tracing | Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires. | | | |



Cordialement,

Le 26/08/2022

Le directeur,
David Boillot